

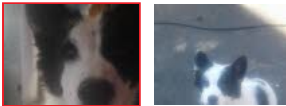
SAINT-AGRÈVE

## Kinder, 4 mois, abattu par un chasseur... car il aboyai fort !



Le prénom du chien avait été trouvé par la petite-fille de son propriétaire.

1 / 2



Partager cette info ▶

Partager 112 K

Tweeter

**Il aurait abattu un chien car il aboyait et risquait de faire fuir le gibier. Telle est la version qu'un chasseur de 22 ans aurait donnée aux gendarmes pour expliquer son geste. Il sera jugé à Privas le 14 février.**

Kinder, border collie de 4 mois, est mort de deux coups de carabine, lundi 26 août, à Saint-Agrève. Le drame s'est tenu à Chavagnac, quartier excentré au sud-ouest de la commune.

Soupçonné d'être le tireur, un chasseur saint-agrévois de 22 ans, aurait reconnu les faits. Il sera jugé le 14 février au tribunal de Privas.

L'infraction retenue par la gendarmerie est "acte de cruauté envers un animal domestique", car il ne peut s'agir d'un accident de chasse (hors saison) d'après le récit fait par le jeune Ardéchois. Sa version de l'histoire est la suivante : il se baladait à pied dans le coin quand il a entendu un chien japper. Il serait alors rentré chez lui pour chercher sa carabine et l'utiliser pour le faire taire à tout jamais. Le chien aurait été tué car il risquait de perturber le gibier en aboyant, avant l'ouverture de la chasse, dimanche.

### **Il entend son chien hurler à la mort et bloque le tireur avec son tracteur**

C'est le propriétaire du chien, un agriculteur à la retraite de 66 ans, qui a prévenu les gendarmes. Alors qu'il déchargeait du bois chez lui, il a entendu un coup de feu puis un chien, son chien, hurlant de douleur. Il a ensuite entendu le second coup de feu, puis le silence. Remontant jusqu'à l'origine des détonations, il a découvert le véhicule du jeune chasseur tandis que son épouse l'a intercepté un peu plus loin.

Le sexagénaire a garé son tracteur au milieu de la route pour bloquer la voiture, en attendant l'arrivée des gendarmes. Les militaires ont trouvé une carabine dans la voiture et entendu le tireur présumé. Ce dernier aurait avoué être l'auteur des coups de feu, mais aussi d'avoir tenté d'effacer les traces de son acte, en déplaçant le cadavre de l'animal.

En attendant le jugement, la carabine a été saisie. Mais le jeune Saint-Agrévois conserve son permis de chasse et son droit de porter une arme. Il pourra faire l'ouverture de la saison de chasse dimanche 8 septembre.

Par Étienne GENTIL | Publié le 07/09/2019 à 06:01 | Vu 123775 fois

Sponsorisé

**Planète Energie Verte**

L'Etat veut aider les Français à passer au solaire !

Sponsorisé

**La Croix**

Famille, mariage... Mgr Éric de Moulins-Beaufort s'adresse aux chrétiens dans un essai inédit

## **Vidéos partenaires**

---

**Ardèche. Un chasseur avoue avoir abattu un chiot de 4 mois ca**